

15 JUL. 2014

Beauvais, le 09 juillet 2014

Madame le Maire
Mairie de Moyvillers
52 rue de l'Eglise
60190 MOYVILLERS

Suivi du dossier
Fabrice COUVREUR - fabrice.couvreur@agri60.fr

N/Réf. JLP/FP/FC/CP/urba_14-07015

Objet

Plan Local d'Urbanisme de MOYVILLERS

Avis de la Chambre d'Agriculture au titre de l'article L123-9 du code de l'urbanisme

Madame le Maire,

L'examen, avec les agriculteurs de la commune, de votre projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté, arrivé dans nos services le 29 avril dernier, nous amène à vous formuler les observations suivantes.

- ✓ Nous nous interrogeons sur le « débordement » du périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le site d'activités économiques (1AUe) prévu à l'ouest de la zone urbaine.

En effet, si nous ne contestons pas le principe de sortie et l'espace tampon à créer le long du chemin, nous estimons que cet espace n'aura plus de vocation agricole lors de l'aménagement de la zone 1AUe.

Le maintien en zone A n'a donc de raison d'être que si les constructions agricoles y sont autorisées, ce qui n'est pas le cas, compte tenu de l'OAP.

- ✓ En complément de cette observation, nous vous demandons l'ajustement réglementaire suivant :

article A 10

Afin de permettre la construction d'un bâtiment agricole isolé et de clarifier la rédaction de cet article, nous vous demandons d'autoriser les constructions et installations agricoles à cette hauteur.

Compte tenu des remarques formulées ci-dessus, nous émettons, sur votre projet de PLU arrêté, un **avis favorable avec réserves** en vous demandant d'intégrer nos observations à la version finale de votre document d'urbanisme.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir, en temps voulu, un exemplaire de votre Plan Local d'Urbanisme (règlement, emplacements réservés et plans de découpage en zones), après approbation.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,



Jean-Luc POULAIN